

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

01.69.80.29.29

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 153

**Objet : Convention de formation avec Jamila LATRECH pour la formation des animateurs portant sur l'agressivité, organisée entre le 26 septembre et le 21 novembre 2023**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer 3 journées de formation pour 15 agents recrutés dans le cadre de la formation continue,

**CONSIDERANT** que la nature du thème retenu est « comment prévenir et/ou gérer l'agressivité »,

**DÉCIDE** de signer un contrat avec Jamila LATRECH pour la formation des animateurs portant sur l'agressivité, organisée entre le 26 septembre et le 21 novembre 2023, pour un montant de 1 350 euros TTC (mille trois cent cinquante euros TTC).

**DIT** que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

02 JUIN 2023

Pour le Maire,  
Par délégation



Fabrice LEBEAULT,  
Directeur général des services

Publié en ligne le : 09 JUIN 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.